



Guide des étudiants

Enseignement à distance



FACULTÉ DE
DROIT
Grenoble

droit.univ-grenoble-alpes.fr

LE MOT DU DOYEN	P.3
PLAN DU CAMPUS	P.4
LA FACULTÉ DE DROIT	P.5
ETUDES, MODE D'EMPLOI	P.6
LEXIQUE	P.9
DÉCRYPTER UN RELEVÉ DE NOTES	P.10
SERVICES ET OUTILS ÉTUDIANTS	P.12
OUVERTURE SUR LE MONDE	P.15
L'AVENIR SE PRÉPARE AUJOURD'HUI	P.17

Bienvenue à la Faculté de droit de Grenoble !

En vous inscrivant à l'université en enseignement à distance pour continuer vos études dans l'enseignement supérieur, vous avez fait le choix d'un parcours de formation ambitieux qui vous destine à l'exercice de carrières professionnelles prestigieuses. Pour y parvenir, vous allez devoir vous adapter à un nouvel environnement, et développer des qualités dans le travail indispensables à la réussite.

L'enseignement à distance bénéficie à tous les étudiants qui ne peuvent être présents tout au long de l'année aussi bien dans les cours magistraux que dans les séances de travaux dirigés que ce soit pour des raisons professionnelles ou personnelles (maladie, enfants à charge, double cursus...). Le régime d'enseignement et d'examen est ainsi assoupli sans pour autant remettre en cause les qualités exigées pour tout diplôme universitaire. La formation en enseignement à distance est ainsi toute aussi riche et complète que le régime présentiel tout en étant allégée des matières qui imposent la présence des étudiants.

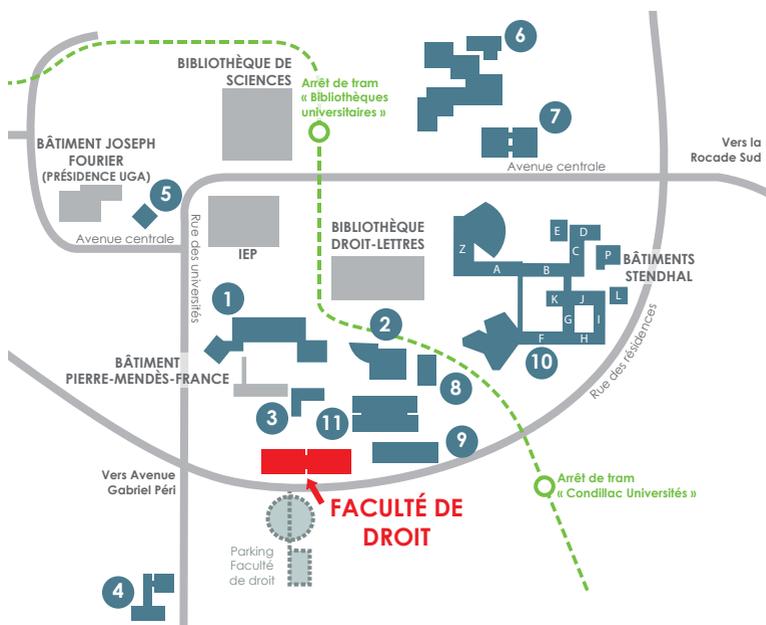
Un site Internet sécurisé est spécifiquement dédié à l'enseignement à distance. Il permet d'accéder aux supports pédagogiques ainsi qu'aux informations nécessaires au bon déroulement de vos études. Il propose notamment un espace de communication avec vos enseignants et vos gestionnaires de scolarité. Deux tuteurs sont en outre spécialement affectés aux étudiants à distance. La formation est articulée autour de cours écrits (en ligne) ou oraux (par CD-Rom), de séances de travaux dirigés facultatifs proposés pour les étudiants inscrits en capacité et en licence le samedi, et pour tous de devoirs écrits facultatifs semestriels.

Étudier à l'université, c'est travailler par soi-même et pour soi-même. Réussir sa première année à la Faculté de droit, c'est travailler sans relâche afin de découvrir le droit : ses origines, son contenu, ses méthodes, ses logiques. « Faire son droit », ce n'est pas seulement apprendre le droit : c'est comprendre comment les règles de droit se forment, s'articulent, s'appliquent. Vous y parviendrez si vous êtes rigoureux, organisé, exigeant y compris envers vous-même, mais aussi curieux et persévérant.

Ce guide a pour objectif de vous présenter votre nouvel environnement, et de vous permettre d'entamer votre année dans les meilleures conditions possibles. De nombreux services sont proposés par la Faculté de droit et par l'université : il faut les connaître afin de pouvoir en bénéficier au mieux. La lecture attentive de ce livret est un bon début : n'hésitez pas à solliciter votre scolarité pour répondre aux questions qui pourraient encore se poser à vous.

Bonne année universitaire à la Faculté de droit de Grenoble !

David Dechenaud, Doyen de la Faculté de droit
Nathalie Baruchel, Chargée de mission pour l'enseignement à distance



LES SALLES DE COURS

- 1) Galerie des amphithéâtres (amphis 1 à 10)
- 2) Centre des Langues Vivantes (salles numérotées en G et H + amphis G et H)
- 3) Agora (salles de TD numérotées en D)
- 4) Bâtiment des Alpillles 1 & 2 (salles de TD)
- 5) Amphi Weil
- 6) BSHM (amphis + salles de TD PREFAS)
- 7) ARSH 1 & 2 (amphis)
- 8) LNT (salles de TD)
- 9) BATEG (salles de TD)
- 10) Bâtiments Stendhal (amphis)
- 11) Bâtiment Simone Veil (salles de TD)

180 HECTARES DE CAMPUS !

Si l'on considère l'ensemble du campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères, l'Université Grenoble Alpes (UGA) s'étend sur plus de 180 hectares traversés par **2 lignes de tram**. À proximité de la Faculté de droit de Grenoble sont situées les **salles de cours**, la **bibliothèque Droit-Lettres** et les **salles de logistique** (salles informatiques, Centre des Langues Vivantes ...).

La Faculté de droit dispose également d'un **site délocalisé à Valence**, au sein du pôle universitaire Marguerite Soubeyran, qui accueille les étudiants de L1 à L3 selon les mêmes modalités qu'à Grenoble.

UNE FACULTÉ BICENTENAIRE

La Faculté de droit de Grenoble a été fondée en **1806**. Initialement spécialisée dans la préparation à l'exercice des professions judiciaires, son enseignement s'est diversifié dès le 19^e siècle en s'étendant à la plupart des sciences juridiques.

Étant aujourd'hui la **deuxième composante de l'UGA accueillant le plus d'étudiants**, la Faculté de droit reste fondamentalement attachée à sa tradition d'ouverture vers les autres disciplines et à la volonté de couvrir et d'approfondir un grand nombre de domaines du droit.

LES BÂTIMENTS

Le bâtiment de la Faculté de droit est composé de deux ailes (A et B) de 4 étages chacune.

L'aile A est organisée comme suit :

- **rez-de-chaussée** : accueil, scolarités L1 à M1 et EAD ;
- **1^{er} étage** : scolarité M2, service professionnalisation et salles de cours ;
- **2^e étage** : direction et services administratifs ;
- **3^e et 4^e étages** : enseignants-chercheurs.

L'aile B est agencée de la manière suivante :

- **rez-de-chaussée** : associations étudiantes, salles de cours et espace de travail libre ;
- **1^{er} étage** : salles de cours et espace de travail libre ;
- **2^e étage** : scolarité IEP, service relations internationales, salles de cours et espaces de travail libre ;
- **3^e étage** : enseignants-chercheurs et école doctorale sciences juridiques ;
- **4^e étage** : activités de recherche (CRJ, CESICE et centre de documentation recherche).

LES CHIFFRES-CLÉS

- Environ **4000** étudiants
- Plus de **30** diplômes délivrés
- **80** enseignants-chercheurs
- **40** personnels administratifs
- **2** centres de recherche
- **1** école doctorale

LES FORMATIONS EN EAD

Les formations dispensées en enseignement à distance sont nombreuses à la Faculté :

- **Capacité en droit** (1^{ère} et 2^{ème} années) ;
- **Licence** (L1, L2 et L3) ;
- **Master 1^{ère} année**, pour les mentions suivantes : droit privé, droit des affaires, droit des collectivités territoriales, droit européen, droit international et droit des libertés ;
- **Master 2^{ème} année**, pour le parcours sécurité internationale et défense ;
- **DU CEJS** (Diplôme Universitaire - Certificat d'Études Juridiques Spécialisées) ;
- **DU CEJ** (Diplôme Universitaire - Certificat d'Études Juridiques, années 1, 2 et 3).

Plus d'info sur droit.univ-grenoble-alpes.fr



Autre environnement, autres règles du jeu : la liberté que chacun souhaite trouver dans les études supérieures ne peut se concevoir qu'en comprenant le fonctionnement pédagogique universitaire et suppose le respect des règles du jeu.

POUR TOUT SAVOIR...

Les pages suivantes vous résumeront les principales règles de fonctionnement de votre année universitaire. Sachez toutefois qu'il existe un document de référence, appelé **règlement des études**, récapitulant et détaillant toutes les modalités pratiques de votre scolarité. Vous le trouverez en téléchargement sur le site de la Faculté.

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'année universitaire est découpée en **2 semestres**, chacun regroupant **plusieurs unités d'enseignements (UE)** composées d'**une ou plusieurs matières**.

LES DEVOIRS MAISON

En **capacité, licence et master**, des devoirs maison (DM) sont proposés dans les matières dont les examens sont écrits. Ils sont **facultatifs mais fortement recommandés** et sont au nombre de 2 par matière et par semestre. Leurs dates de rendu sont fixées dans le calendrier pédagogique qui est remis à titre indicatif en début d'année. Attention : il est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes des plannings enseignants.

Les DM sont envoyés via la **plateforme pédagogique d'enseignement à distance** et sont corrigés par l'enseignant chargé de votre évaluation terminale.

En fonction des résultats obtenus aux deux devoirs de la matière, l'enseignant vous attribuera le cas échéant des **points supplémentaires** (allant de 1 à 3). Ceux-ci seront ajoutés à la note terminale de la matière.

LES TD, C'EST CONSEILLÉ !

Des séances de TD (Travaux Dirigés) vous sont proposées **en capacité et licence**. Elles sont **facultatives mais fortement conseillées**.

Les TD sont **thématiques**, il est donc important de les préparer sur la base du programme de travail que l'enseignant aura communiqué.

Ces séances de TD se déroulent **le samedi** à proximité immédiate de la Faculté de droit, **sur le campus**, et sont regroupées par année d'études pour limiter le nombre de déplacements sur Grenoble.

Profitez des TD pour **poser des questions**, vérifier que vous avez acquis les notions fondamentales du cours et les bonnes méthodes de travail.

C'est aussi l'occasion de **nouer des relations** avec les autres étudiants du groupe et de travailler à plusieurs.

OBTENIR SON SEMESTRE

Un semestre peut être acquis :

- soit par **validation de chacune des UE** qui le composent (note supérieure ou égale à 10/20) ;
- soit par **compensation semestrielle entre ces UE** (moyenne générale au semestre supérieure ou égale à 10/20).

OBTENIR SON ANNÉE

Une année peut être acquise :

- soit par **validation de chacun des semestres** qui la composent (note supérieure ou égale à 10/20) ;
- soit par **compensation annuelle entre ces deux semestres** (moyenne générale à l'année supérieure ou égale à 10/20).

LES SESSIONS D'EXAMENS

Les aptitudes et connaissances sont appréciées par un **examen terminal** à l'issue de chaque semestre.

Établis sur des plages les plus resserrées possibles, les examens de l'EAD se déroulent en général sur deux jours pour la capacité et trois ou quatre jours pour la licence et le master.

Tous les examens ont lieu exclusivement à l'Université Grenoble Alpes.

RATRAPAGES : PENSEZ STRATÉGIE !

L'étudiant n'ayant pas, à la première session, validé l'un ou les deux semestres de la première année de licence a la possibilité de passer, à la seconde session, une épreuve dans **la ou les matières où la note obtenue a été inférieure à la moyenne** et dans **la ou les matières où il a été défaillant**.

Toutefois :

- si l'étudiant a **obtenu les deux semestres par compensation**, il ne peut repasser aucune épreuve dans les matières des deux semestres ;
- si l'étudiant a **obtenu un semestre**, il ne peut repasser aucune épreuve dans les matières de ce semestre ;
- si l'étudiant a **obtenu une unité d'enseignement**, il ne peut repasser les matières de cette unité d'enseignement.

Dans toutes les matières que l'étudiant présente à la seconde session, la note prise en compte est celle acquise lors de cette session.

BOURSIERS : ATTENTION !

En enseignement à distance, vous pouvez prétendre à une bourse pour toute formation **en licence ou master** (la capacité et les DU ne permettent pas de prétendre à une bourse).

Attention : si vous bénéficiez d'une bourse sur critères sociaux du Ministère de l'enseignement supérieur ou du Ministère de la culture, **votre présence aux examens sera contrôlée** à l'issue de la deuxième session.

Un résultat de défaillance sur l'année entrainera systématiquement de la part du CROUS la **suspension du versement de la bourse** ainsi que la demande de remboursement des sommes déjà versées.



LA PLATEFORME PÉDAGOGIQUE MOODLE

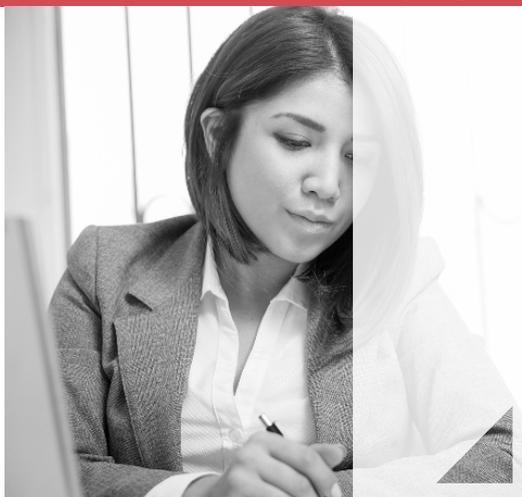
Moodle est le nom de la plateforme pédagogique d'enseignement à distance utilisée par la Faculté de droit. Elle offre toutes les fonctionnalités pour **travailler depuis chez vous**, de manière autonome, tout en **restant connecté au réseau** d'enseignants-chercheurs et d'étudiants de votre formation.

En début d'année, un **document d'aide à l'utilisation de Moodle** sera mis à votre disposition. Il vous permettra d'apprendre à utiliser la plateforme et d'en appréhender les principales fonctionnalités.

L'ensemble des **informations relatives à votre année d'études** vous seront communiquées via la plateforme Moodle : organisation pédagogique, examens, devoirs maison, TD, annonces, actualités... **Il est donc indispensable de la consulter régulièrement !**

Chaque matière fait l'objet d'un **cours en téléchargement** depuis la plateforme. Établis annuellement, les cours seront enrichis de toutes les précisions et mises à jour que les enseignants jugeront utiles de porter à votre connaissance.

Un **forum pédagogique par matière** est également à votre disposition pour poser des questions à vos tuteurs, spécialement chargés d'y répondre.



PLACE AU NUMÉRIQUE !

Attention, la totalité des cours sont transmis aux étudiants via la plateforme Moodle. Aucun cours ne sera envoyé en version papier ou par courriel. Vous devez donc obligatoirement avoir accès à un ordinateur ainsi qu'à une connexion internet pour pouvoir suivre la formation.

Quelques éléments de compréhension relatifs aux aspects pédagogiques que vous rencontrerez tout au long de vos études.

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT (UE)

Les UE regroupent **une ou plusieurs matières** structurant la formation.

CRÉDITS

Chaque matière est affectée d'un certain nombre de **crédits**. Ce système de crédits est **commun aux universités européennes** et facilite la **mobilité** des étudiants.

BONIFICATION

Les matières à bonification sont **facultatives** et concernent uniquement le **DU Certificat d'Études Juridiques**. Ainsi, au cours du semestre 1 ou 2 de cette formation, vous pourrez choisir de suivre un enseignement supplémentaire de « méthodologie ».

Cet enseignement pourra vous permettre d'obtenir des **points en plus** pour augmenter légèrement votre moyenne et peut-être obtenir une mention. Ce choix est sans risque puisque seuls les points au-dessus de la moyenne seront comptabilisés.

CAPITALISATION

Toute **note égale ou supérieure à la moyenne** obtenue par l'étudiant pour une unité d'enseignement ou pour une matière est **définitivement acquise**. Elle n'ouvre droit à aucun rattrapage pour la matière ou, dans le cas de l'unité ou du semestre, pour toutes les matières en question.

ATTENTION : Pour les matières antérieurement acquises dans une autre université, **la capitalisation n'est pas automatique**. Il est nécessaire de prendre contact avec le service de l'EAD pour en connaître les modalités.

COMPENSATION

La compensation s'effectue :

- entre les **matières d'une même unité** ;
- entre les **unités d'un même semestre** ;
- entre les **semestres 1 et 2**.

VALIDATION

Retrouvez ci-dessous quelques règles de validation :

- **Valider une matière** : obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- **Valider une UE** : obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour l'ensemble des matières composant l'UE, par capitalisation ou par compensation entre matières ;
- **Valider un semestre** : obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour l'ensemble des UE composant le semestre, par capitalisation ou par compensation entre UE ;
- **Valider une année d'études** : obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour les deux semestres, par capitalisation ou par compensation entre semestres.

LE CALENDRIER DE L'ANNÉE

RENTRÉE :

L'année universitaire débute à la mi-octobre.

EXAMENS :

1^{ÈRE} SESSION :

- 1^{er} semestre : mi-février
- 2nd semestre : mi-juin

2^{ÈME} SESSION :

- 1^{er} et 2nd semestres : début septembre

PÉRIODES DE CONGÉS :

- Congés de Toussaint (octobre)
- Congés de Noël (décembre)
- Congés d'hiver (février)
- Congés de printemps (avril)

RAPPEL : le planning complet de l'année avec les dates exactes est transmis au moment de la rentrée.

▶ DÉCRYPTER UN RELEVÉ DE NOTES

Document témoin de vos résultats, le relevé de notes comporte de nombreuses informations : étudions-le de plus près.

RELEVÉ DE NOTES ET RESULTATS
Session 2

N° Etudiant : [REDACTÉ] INE : [REDACTÉ]
Née le : [REDACTÉ] à : [REDACTÉ]
inscrite en **PREMIERE ANNEE LICENCE EN DROIT EAD GRENOBLE**

2	Valeur Crédits	Enseignements	Note/Barème	Pts Jury	Résultat	Session
7.5	UE1 : Droit Civil (Personnes, Incapacité, ...)	12 / 20			Admis	S2 2007/08
7.5	UE2 : Droit Constitutionnel (Théorie Générale, ...)	13 / 20			Admis	S1 2008/09
4.5	UE3 : Institutions Juridictionnelles	12 / 20			Admis	S2 2006/10
6	UE4 : Introduction au Droit	6 / 20			Ajourné	S2 2009/10
4.5	UE5 : Histoire des Institutions après 1789	385.5 / 600			Admis	S2 2009/10
Semestre 1 - Total Points		12.85 / 20			Admis	S2 2009/10
Semestre 1 - 1A Licence en Droit		13 / 20			Admis	S1 2007/08
7.5	UE1 : Droit Civil (Droit de la Famille)	15 / 20			Admis	S1 2006/09
7.5	UE2 : Droit Constitutionnel (Ve République)	Absence injustifiée			Défaillant	S2 2009/10
5.5	UE3 : Relations Internationales	Absence injustifiée			Défaillant	S2 2009/10
4	UE4 : Grands Problèmes Economiques	Absence injustifiée			Défaillant	S2 2009/10
5.5	UE5 : Histoire des Institutions avant 1789	Défaillance			Défaillant	S2 2009/10
Semestre 2 - Total Points		Défaillance			Défaillant	S2 2009/10
Semestre 2 - 1A Licence en Droit		Défaillance			Défaillant	S2 2009/10
60	Résultat d'admission : Défaillance					

L'admission aux enseignements entraîne l'acquisition des crédits européens correspondants.

1

VOTRE IDENTITÉ

Dans cette partie se trouve votre nom, prénom, **numéro d'étudiant UGA**, **numéro INE** (Identifiant National Étudiant), ainsi que l'année d'études concernée.

2

LES ENSEIGNEMENTS

Chaque semestre est divisé en **unités d'enseignements** (UE). Dans ce cas, chaque UE comprend une **matière** qui est elle-même associée à un **coefficient** (valeur crédits).

Pour obtenir la **moyenne** du semestre, les notes obtenues à chaque matière sont multipliées par leur coefficient, additionnées, puis divisées par le total des coefficients.

Si vous cherchez plus de renseignements sur les cours ou les coefficients, n'oubliez pas de consulter le **règlement des études** sur le site de la Faculté.

3

RÉSULTAT DE L'UNITÉ 5 : AJOURNÉ

L'unité 5 se compose d'une matière pour laquelle l'étudiant n'a pas eu la moyenne. Il est donc **ajourné** dans cette UE.

4

RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE : ADMIS

L'étudiant est **admis** pour le premier semestre bien qu'il soit ajourné dans l'unité 5.

Il y a donc eu **compensation** : la moyenne des 5 UE est supérieure à 10.

ATTENTION : il est impossible d'améliorer la note obtenue à l'UE 5 ! L'étudiant a été admis au semestre 1, il ne peut donc pas passer de rattrapage.

5

RÉSULTAT DE L'ANNÉE : DÉFAILLANT

Au semestre 2, l'étudiant a été **absent** aux examens des matières des UE 3, 4 et 5. Il est donc **défaillant**. Il ne peut valider ni son semestre, ni son année.

Il devra donc impérativement se présenter à la **2^{ème} session** organisée en septembre pour passer les examens de ces 3 matières et lever ainsi cette défaillance.

ET L'ANNÉE PROCHAINE ?

Quelles que soient les notes obtenues en 2^{ème} session, le semestre 1 est **acquis**, même en cas de redoublement. L'année sera validée si, en **2^{ème} session**, la moyenne obtenue au 2^{ème} semestre est égale ou supérieure à 10, ou si elle se compense avec la moyenne obtenue au 1^{er} semestre.

Réussir son année, ça se prépare dès la rentrée. Tour d'horizon des bons réflexes à prendre dès votre arrivée dans la vie étudiante !

LA CARTE ÉTUDIANT

Envoyée à domicile dès lors que votre inscription est effective, elle est un **accessoire indispensable** à votre vie étudiante. **Ne la perdez pas !**

Elle est non seulement remise avec vos **identifiants de connexion** pour les outils informatiques, mais elle sera également votre **preuve d'identité pour les examens**.

LES AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

Pour les **étudiants en situation de handicap**, des aménagements pédagogiques sont possibles dans certains cas. Ils peuvent prendre la forme d'un **aménagement d'examens** comme le tiers temps, par exemple. **Attention : ces aménagements ne dispensent en aucun cas de présence aux épreuves.**

Dès le début de l'année, signalez votre situation auprès de votre **service scolarité** et rapprochez-vous d'un **centre de santé** qui sera seul à même d'effectuer des préconisations. Attention, les **avis médicaux** doivent parvenir à votre scolarité un mois ferme avant les premiers examens pour permettre l'étude du dossier. Ceux-ci sont **consultatifs**, leur application est donc soumise aux décisions de la Présidente de l'université.

BIBLIOTHÈQUE ET DOCUMENTATION

Lieu de référence pour toutes vos recherches documentaires, la **bibliothèque universitaire « Droit-Lettres »** vous propose de nombreux services :

- **Accès aux ressources numériques depuis chez vous** : livres et manuels d'enseignement ; codes Dalloz ; bases de données Dalloz, Lamyline et Lexis-Nexis ; revues juridiques en ligne. L'accès à

distance s'effectue à partir du site de la BU, avec vos identifiants UGA.

- **Prêt à domicile pour une durée de 1 mois**, prolongeable 2 fois pour 2 semaines supplémentaires (sauf pour les manuels). Un automate de retour permet de rendre les documents 24h/24.
- **Horaires d'ouverture élargis d'octobre à mai** : 8h-21h30 du lundi au jeudi, 8h-19h le vendredi, et 9h-16h le samedi (hors vacances universitaires).

Vous aurez également **accès à toutes les bibliothèques faisant partie du réseau documentaire de l'UGA.**

Pour les **étudiants en situation de handicap**, les BU grenobloises offrent un **accès facilité** aux **versions numériques des documents proposés en bibliothèque** mais aussi à la majorité de la **production éditoriale française récente.**

Retrouver toutes les informations sur le réseau des bibliothèques :

Lien : <http://www.univ-grenoble-alpes.fr/fr/grandes-missions/vie-etudiante/vos-outils-vie-pratique/se-documenter/>

Contactez le responsable handicap des bibliothèques de l'UGA :

Courriel : docnum.sah@grenoble-univ.fr

BONNES ONDES

Le **réseau Wifi** couvre l'ensemble du campus, depuis les amphithéâtres jusqu'à la bibliothèque universitaire, en passant par les services de restauration du CROUS. Accessoire indispensable pour vous connecter : la **carte étudiant**, sur laquelle figure votre identifiant et le mot de passe nécessaire à votre connexion !

UNJF

L'**Université Numérique Juridique Francophone** (UNJF) est une université virtuelle qui propose gratuitement des cours en ligne.

Ces cours sont apportés par des enseignants spécialisés dans leur domaine de compétence. Toutefois, il est important de préciser **que ces cours ne sauraient en aucun cas servir de substitut aux enseignements dispensés par les enseignants de la Faculté de droit de Grenoble** sur lesquels les étudiants seront évalués. À l'instar des manuels, ils peuvent en revanche être utilisés comme une ressource documentaire supplémentaire et gratuite.

Plus d'info sur droit.univ-grenoble-alpes.fr

Accéder aux cours en ligne :

Lien : <https://cours.unjf.fr/>

TUTORAT

En EAD, un **enseignement spécifique de méthodologie** vous est proposé afin de vous aider à gérer de la meilleure façon possible votre année.

De plus, le forum disponible sur la plateforme pédagogique Moodle vous permet de communiquer directement avec des **tuteurs par domaines d'enseignements.**

LA SCOLARITÉ CENTRALE

Situé au sein du bâtiment Pierre-Mendès-France, ce service gère les **inscriptions administratives** (carte d'étudiant, certificat de scolarité, sécurité sociale...), l'admission des étudiants étrangers, les transferts de dossiers, les bourses...

VIE ASSOCIATIVE

Plusieurs associations étudiantes sont là pour vous

accompagner, vous **aider** dans vos études ou même vous **divertir** durant toute l'année !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la Faculté, rubrique « Vie étudiante ».

Bureau des Etudiants (BDE) :

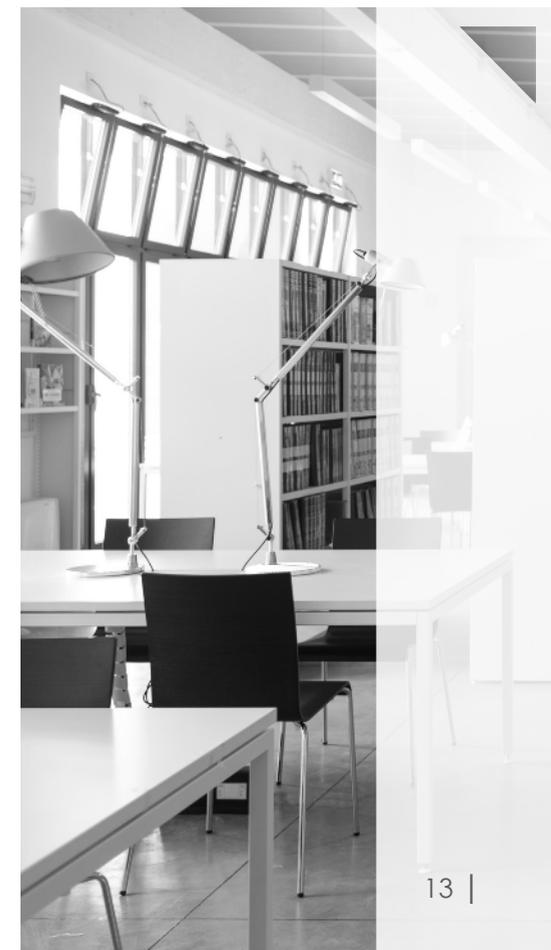
Lien : <https://www.facebook.com/bde.droit.grenoble>

Courriel : bdedroitgrenoble@gmail.com

Etujuris :

Lien : <https://www.etujuris.fr/>

Courriel : etujuris@gmail.com



LE CENTRE DE SANTÉ

En tant qu'étudiant, vous pouvez **recourir gratuitement aux services d'une équipe de professionnels de la santé** qui réalise sur le campus de nombreuses prestations : consultations de médecine générale et sportive, infirmerie, vaccinations, gynécologie, prévention dentaire, nutrition... Une cellule de **soutien psychologique** peut également intervenir auprès de personnes en difficultés relationnelles ou psychiques.

Le Centre de Santé est par ailleurs l'organisme compétent pour délivrer aux étudiants porteurs d'un handicap **l'avis nécessaire à la composante** pour étudier l'éventuelle mise en place d'aménagements pédagogiques. Il convient de s'y rendre **au plus tôt** pour organiser ces aménagements avec la scolarité.

Contacteur le Centre de Santé :

Lien : <http://sante.univ-grenoble-alpes.fr/>
Tél. : 04 76 82 40 70

LE SERVICE ACCUEIL HANDICAP

Le **Service Accueil Handicap (SAH)** de l'Université Grenoble Alpes a pour mission d'assurer aux étudiants en situation de handicap l'accès à la formation universitaire et la participation à la vie étudiante. Contrairement au Centre de Santé qui délivre un avis médical, le SAH est une **structure d'accompagnement** recouvrant aussi bien les **études** que la **vie quotidienne** : déplacements, logement...

Il est vivement conseillé de rencontrer les professionnels de ce service **le plus tôt possible** en parallèle avec le Centre de Santé, et d'en informer votre scolarité.

Contacteur le Service Accueil Handicap :

Lien : <http://handicap.univ-grenoble-alpes.fr/>
Tél. : 04 76 82 84 70

LE CROUS

Durant vos études, vous pouvez rencontrer certains problèmes **d'intégration, d'adaptation...** Vous pouvez également avoir des doutes, des difficultés pour effectuer certaines démarches. Des **problèmes administratifs, matériels**, peuvent se présenter.

Le **service social du CROUS** est votre interlocuteur privilégié. Il vous accompagne dans la recherche de solutions, cela dans le respect de la **confidentialité**.

Se renseigner sur le CROUS Grenoble :

Lien : <https://www.crous-grenoble.fr/>
Tél. : 08 10 06 40 69



Votre formation juridique ne sera pas votre seul atout pour votre insertion professionnelle. N'hésitez pas à agrémenter votre cursus avec des connaissances provenant d'autres sphères !

FAIRE UN STAGE

Effectuer un stage, c'est l'occasion rêvée d'acquérir une **première expérience du monde du travail** et de mettre en pratique tout ce que vous avez appris dans votre formation.

Les stages ne sont pas obligatoires dans la majorité des formations, mais retenez qu'une expérience pré-professionnelle est un vrai atout pour votre insertion dans la vie active. Le **bureau des stages** de la Faculté est à votre disposition pour tout renseignement concernant les conventions.

Plus d'info sur droit.univ-grenoble-alpes.fr

Bureau des stages de la Faculté de droit :

Tél. : 04 76 82 81 65

Courriel : droit-bureaustages@univ-grenoble-alpes.fr

PARTIR À L'ÉTRANGER

Mettre de l'international dans vos études, ça se prépare très tôt ! Si vous envisagez d'effectuer votre **master 1 dans une université étrangère** dans le cadre d'un **programme d'échange** (Erasmus...), ne vous y prenez pas au dernier moment et ne négligez pas les langues étrangères.

Contactez le **service des relations internationales de la Faculté** afin de vous informer sur les possibilités d'échanges et préparer au mieux votre séjour et votre retour.

Plus d'info sur droit.univ-grenoble-alpes.fr

Service des relations internationales de la Faculté :

Tél. : 04 76 82 54 93

Courriel : droit-law-international@univ-grenoble-alpes.fr

Consulter les destinations proposées par l'UGA :

Lien : <http://www.univ-grenoble-alpes.fr/fr/grandes-missions/international/depart-vers-l-international/>

VALORISER SES COMPÉTENCES

NUMÉRIQUES

Aujourd'hui incontournables, les **compétences numériques** font aussi l'objet d'une évaluation et d'une certification. À la rentrée 2017, la nouvelle **plateforme en ligne PIX** devrait remplacer le certificat informatique et internet (C2i) niveau 1 en proposant une certification officielle reconnue par l'enseignement supérieur et le monde professionnel. Le **C2i niveau 2** continuera, quant à lui, d'attester d'un ensemble de compétences et connaissances orientées « métiers du droit », identifiées au niveau national en matière d'informatique.

Ces certifications sont de véritables **atouts pour votre CV** alors ne ratez pas les **inscriptions à la rentrée !**

Plus d'info sur www.univ-grenoble-alpes.fr

APPRENDRE DES LANGUES

Que ce soit pour **préparer une année d'études à l'étranger** ou **ajouter des compétences à votre CV**, l'étude des langues est toujours un plus. Vous pouvez ainsi choisir d'apprendre d'autres langues grâce aux modules proposés par le **Service des langues** de l'Université Grenoble Alpes. **Attention : ces modules sont uniquement proposés en présentiel à Grenoble.**

Le Service des langues vous donnera également accès à diverses **certifications en langues** (TOEFL, etc.) souvent bien utiles pour valoriser vos compétences. Pensez à vous renseigner au plus vite pour ne pas rater les inscriptions !

Retrouver toutes les informations sur le Service des langues de l'UGA :

Lien : <http://www.univ-grenoble-alpes.fr/fr/grandes-missions/formation/langues-et-certifications/>

SPORT

« *Un esprit sain dans un corps sain* » : la pratique du sport est vivement encouragée par l'université !

Les enseignements de sport, qui ont lieu toute la semaine sur le campus, permettent la découverte de **42 disciplines**. Ces activités sont organisées par le **service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)**.

Un certain nombre d'activités physiques sont proposées aux **personnes en situation de handicap**.

Elles permettent le développement des capacités motrices et la rencontre avec d'autres étudiants, valides et handicapés.

Le SUAPS offre également aux **sportifs de haut niveau** des aménagements particuliers pour valoriser leurs compétences tout en respectant leur emploi du temps chargé.

Contacter le SUAPS :

Lien : <http://suaps.upmf-grenoble.fr/>

Courriel : suaps@upmf-grenoble.fr

Comment construire son avenir professionnel ? Votre parcours théorique ne fera pas tout : les informations suivantes seront précieuses pour votre projet.

L'ESPACE ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Votre meilleur atout pour un cursus universitaire adapté à votre projet professionnel : **l'espace orientation et insertion professionnelle**. Il regorge de documentation afin de préparer vos études et votre insertion professionnelle.

Mais cet espace ne se limite pas à un rôle documentaire : les professionnels de ce service vous proposent des **entretiens individuels**, des **formations ou ateliers** et organisent des **événements** tout au long de l'année. Ils vous aident aussi dans vos démarches de recherche de stages et d'emploi.

Se renseigner sur l'espace orientation et insertion professionnelle :

Lien : <http://www.univ-grenoble-alpes.fr/fr/grandes-missions/orientation-et-insertion/>

Tél. : 04 76 82 55 45

ET APRÈS ?

La Faculté de droit de Grenoble propose des **formations en enseignement à distance allant de la capacité au master 2**. Mais il est toujours possible de passer de l'EAD à une formation en présentiel (à l'exception de la capacité et du DU qui n'existent, à la Faculté de droit de Grenoble, qu'en EAD).

Vous avez également la possibilité de **préparer des concours** de la fonction publique ou propres à certaines professions, comme avocat ou notaire.

Si vous cherchez des informations sur votre orientation future, n'oubliez pas de consulter le site de la Faculté de droit ou de **prendre contact avec l'espace orientation et insertion professionnelle** de l'université pour conduire votre projet professionnel.



LES FORUMS

Au cours de l'année, plusieurs temps forts sont organisés pour vous permettre de découvrir plus en détails l'offre de formation (**Forum des masters**) et les métiers du droit (**Forum des métiers**). Profitez-en pour rencontrer les responsables pédagogiques des formations et questionner les professionnels du droit ou du recrutement.



Contacts

Contacts scolarités

Permanence téléphonique EAD :

Tous les après-midi de 13h30 à 16h au 04 76 82 54 95

Courriels EAD :

Capacité 1 et 2 : droit-ead-capacite@univ-grenoble-alpes.fr

Licence 1 : droit-ead-l1@univ-grenoble-alpes.fr

Licence 2 : droit-ead-l2@univ-grenoble-alpes.fr

Licence L3 : droit-ead-l3@univ-grenoble-alpes.fr

DU CEJS : droit-ead-cejs@univ-grenoble-alpes.fr

DU CEJ 1, 2 et 3 : droit-ead-cej@univ-grenoble-alpes.fr

Master 1 : droit-ead-m1@univ-grenoble-alpes.fr

Master 2 Sécurité internationale et défense : droit-m2sid-ead@univ-grenoble-alpes.fr

Contact accueil

droit-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

04 76 82 55 01

Adresse postale

Faculté de droit de Grenoble

Université Grenoble Alpes

CS 40 700

38 058 Grenoble cedex 9

droit.univ-grenoble-alpes.fr



Les informations de ce document ne sont pas contractuelles ; des modifications peuvent être apportées. Ce document est valable pour l'année universitaire 2017-2018 (**dernière mise à jour** : juin 2017).

MENTIONS LÉGALES

Responsable de la publication : M. le Doyen David DECHENAUD / **Rédaction, mise en page, graphisme** : Service communication de la Faculté de droit de Grenoble / **Impression** : Coquand imprimeur.

CRÉDIT PHOTOS : Fotolia ; Shutterstock ; Paola Bona / Shutterstock.com ; service communication de la Faculté de droit de Grenoble et de l'Université Grenoble Alpes.